

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CASTRES - 8102 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/09/2024 - 3737 - 2010 B 00461 - 528 132 244 - A.J.C.

3737

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2024

Désignation de l'entreprise : EURL AJC				Néant		
Adresse de l'entreprise : 16 RUE HENRI REGNAULT 81100 CASTRES						
Numéro SIRET* : 52813224400013						
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12		
				Ex. N-1 clos le :		
				31/12/2022		
Exercice N, clos le : 31/12/2023						
ACTIF		Brut 1		Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	51 000	012	51 000	51 000
M	Incorporelles - Autres*	014		016		
M	Immobilisations corporelles*	028	20 126	030	15 781	4 344
O	Immobilisations financières* (1)	040	19 772	042	19 772	19 772
Total I (5)		044	90 898	048	15 781	75 117
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050	2 711	052	2 711	834
I	- Marchandises*	060	67 223	062	8 905	58 319
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	3 428	070	3 428	1 156
U	(2) - Autres* (3)	072	1 593	074	1 593	3 680
L	Valeurs mobilières de placement	080		082		
A	Disponibilités	084	115 144	086	115 144	114 469
N	Charges constatées d'avance*	092	2 350	094	2 350	2 415
T	Total II	096	192 450	098	8 905	183 545
Total général (I + II)		110	283 348	112	24 686	258 662

PASSIF		Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	8 000	8 000	
Ecart de réévaluation	124			
P Réserve légale	126	2 944	2 944	
R Réserves réglementées*	130			
O Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art*)	131	170 334	162 074	
P Report à nouveau	134		-2 830	
R Résultat de l'exercice	136	13 988	11 091	
E Subventions d'investissement	137			
S Provisions réglementées	140			
Total I	142	195 267	181 278	
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		4 146	
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	50 723	56 114	
T Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N :)	169	5 391	8 472	
E Comptes courants d'associés	173	6 682	7 238	
S Autres dettes	175	599	599	
Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	63 395	76 569	
Total général (I + II + III)	180	258 662	257 848	

R (1)	Dont immobilisations financières	193	19 734	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
E	à moins d'un an						
N (2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût revient des immos acquises	182	1 280
V					ou créées au cours de l'exercice*		
O (3)	Dont comptes courants d'associés	199			Prix de vente hors TVA des	184	
I	débiteurs				immo cédées au cours de l'ex.*		

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :		EURL AJC		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/12/2023		31/12/2022	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	396 343		366 876
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
O	Production vendue services*	intra-communauté	217	218			
D	Production stockée* (variat* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230	819		1 241
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	397 162		368 117
G	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	206 096		200 358
H	Variation de stock (marchandises)*			236	-801		-17 661
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	3 287		1 727
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240	-1 877		730
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	95 709		91 930
E	- mobilier						
	- immobilier						
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	3 083	244	4 181		6 561
	Rémunérations du personnel*			250	60 763		59 988
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	345		345
X	Dotations aux amortissements* (Dont dot. amort. du fonds de commerce)	255		254	1 479		1 451
P	Dotations aux provisions			256	2 460		64
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259		262	9 489		9 475
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	381 131		354 968
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	16 031		13 150
	Produits financiers	(III)		280	427		
D	Produits exceptionnels	(IV)		290			
I	Charges financières	(V)		294			8
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300			80
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. d	348					
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	2 469		1 971
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	13 988		11 091
B - RESULTAT FISCAL				312	13 988	314	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	2 469		
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cplcs-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelle (44 sexies)	996		Zone franche urbaine (44 octies a)	997			342
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138		Bassins d'emploi à redynamiser	991			
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	991		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	993		Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992
ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993
Dont créance due au report en arrière du déficit*	346						350
Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655		Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643		Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647		Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	643		Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990		Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352	16 457	354	
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables* :					360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370	16 457	372	

Désignation de l'entreprise : EURL AJC						Néant :		*		
I IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400	51 000	402		404		406	51 000	
Autres immob incorp.		410		412		414		416		
I	Terrains	420		422		424		426		
M	Constructions	430		432		434		436		
M	Inst. tech. mat, out	440	1 862	442		444		446	1 862	
C	Inst. gén. agenc.	450	8 455	452		454		456	8 455	
O	Mat. de transport	460	7 500	462		464		466	7 500	
R	Autres immos corp.	470	1 029	472	1 280	474		476	2 309	
	Immob. financières	480	19 772	482		484		486	19 772	
TOTAL		490	89 618	492	1 280	494		496	90 898	
II AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux éts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
I	Terrains	510		512		514		516		
M	Constructions	520		522		524		526		
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530	1 301	532	153	534		536	1 454	
C	Inst. générales, agents divers	540	4 616	542	1 057	544		546	5 673	
O	Matériel de transport	550	7 500	552		554		556	7 500	
R	Autres immobilisations corporelles	560	885	562	270	564		566	1 155	
TOTAL		570	14 302	572	1 479	574		576	15 781	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
	1	2	3	4	5	19 % 6	15% ou 12,8% 7	0 % 8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590					
TOTAL		596								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

TOTAL 596

Désignation de l'entreprise : EURL AJC						Néant :		*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606
réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640	6 445	642	2 460	644		646
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666
TOTAL		680	6 445	682	2 460	684		8 905

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations	Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683	1	Indemn. congés payés, charges...		
Autres Immos. incorp.	700		705	2			
Terrains	710		715	3			
Constructions	720		725	4			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	5			
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745	6			
Matériel de transport	750		755	7			
Autre immos. corpor.	760		765				
TOTAL	770		775	Total à reporter lig.322 N°2033-B		780	

II DEFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	-0
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	-0
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	-0

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374 79 269
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325			
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 48 353
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397	

Désignation de l'entreprise : EURL AJC		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376	3,00	
dont apprentis	657	0,00	
dont handicapés	651	0,00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	396 343	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	396 343	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111	2 678	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	2 678	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	216 672	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	37 266	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	0	
Total 3	152	253 938	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	145 084
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	145 084	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22	396 343	
Effectifs au sens de la CVAE	23	3,00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du	01/01/2023	au 31/12/2023
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EURL AJC

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros

Siège social: 16 Rue Henri Régnault 81100 castres

528 132 244 RM 810

Procès-verbal de la décision ordinaire en

L'an deux mille vingt quatre le 27 juin à 17 heures

L'associé unique de la société à responsabilité limitée susnommée au capital de 8000 euros divisé en 80 parts, a pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la gérance.

Le gérant Mr GAYRAUD Cyril, est présent.

Il constate que l'associé unique est présent.

Le gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour

1. Rapport de gestion du gérant sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31 Décembre 2023
2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et affectation du résultat.
4. Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et décision à cet égard.
5. Quitus à la gérance.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé :

- ses rapports;
- les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexe;
- le texte des résolutions proposées.

Puis, le gérant déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les formes et délais légaux. Il ajoute que l'associé n'a pas usé de la faculté offerte par l'article L. 223-26 du Code de commerce, et n'a pas posé de questions écrites.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du gérant.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les résolutions suivantes sont prises :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu le rapport de gestion dressé par la gérance, relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2023 approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un bénéfice de 13 988.49

L'associé unique donne quitus entier et définitif au gérant de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, et décide d'imputer le bénéfice de l'exercice de façon suivante :

- Autres réserves 13 988.49

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'associé unique, lecture faite du rapport spécial de la gérance relatif aux conventions visées à l'article L.23-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport en ses termes et conclusions.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures après signature du présent procès-verbal.

Cyril GAYRAUD
Associé Unique et Gérant

LITRIMARCHÉ

SARL AJC

16 rue Henri Regnault

81100 CASTRES

Tél : 05 63 72 56 48 Fax :

RC 528 132 244 / 2010 B 461

SIRET 528 132 244 00013 - SIREN 528 132 244

TVA Intra FR 05 528 132 244

Certifié conforme